

MAIRIE DE VAULX
74150 VAULX
CONSEIL MUNICIPAL DE VAULX

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2019 à 20h30

Le 27 septembre 2019 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Vaulx, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain GERELLI, Maire.

Date de la convocation : 20-09-2019

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : MM GERELLI Alain, VENDRASCO Isabelle, CONTAT Pascal, MARCHAND Chantal, MESSINA Jonathan, PARENT Marie- Claire, BOCQUET Christophe, FANTINI Cécile, FAVRE Valérie, LAFONT Michaël

Etaient absents excusés : HELF Philippe, GIRARDY Stéphane, VERNEY Cédric,

Etaient absents : CADOUX Frédéric, WURTZ François-

Procurations : HELF Philippe à GERELLI Alain
VERNEY Cédric à CONTAT Pascal

A été désignée secrétaire de séance : FANTINI Cécile

Monsieur le Maire présente Monsieur RODRIGUES Yoann, qui a été recruté pour assurer l'accueil du public et se former pour remplacer la secrétaire de mairie lors de son départ à la retraite.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation de rajouter deux questions à l'ordre du jour :

Décision modificative -2019-01

Remboursement frais de chauffage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout de ces deux questions à l'ordre du jour

Approbation du procès-verbal du 12 juillet 2019

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu des décisions prises par délégation

Néant

- Intercommunalité :

- 1) PLUI-H de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

Monsieur le Maire explique que de nombreux propriétaires lui ont fait part de leur mécontentement sur les zonages du PLUI-h (terrain bâti constructible déclassé, confusions sur les types de bâtiments, sur le repérage des bâtiments agricole et habitation, classification des zones forestières). Lors d'une réunion présidée par Monsieur le Préfet, à laquelle participaient des élus territoriaux du département, des représentants de la Direction Départementale du Territoire, de la Chambre d'Agriculture et d'autres partenaires administratifs et économiques, des observations et remarques ont été faites,

notamment sur la réduction des surfaces constructibles. La DDT conteste la formule de calcul de surface des zonages. Il a été reproché à certaines communes, dont la commune de Vaultx, de ne pas avoir assez densifié et d'avoir conservé les hameaux. En conclusion, Monsieur le Préfet se réserve le droit de faire un recours contre le PLUI-h validé par le Conseil Communautaire.

- **2) J'y bus**

Le j'y bus fonctionne bien. Il s'agit actuellement d'une période d'essai, les utilisateurs ne payant pas le transport.

- **Urbanisme :**

- **3) Dossiers en cours (DP-PC-Cub)**

Madame Vendrasco donne lecture des autorisations d'urbanisme

Date de dépôt	Références	Pétitionnaires	Adresse	Commune	Situation projet	Objet	Décision commission Décision finale	Référence arrêtés
03/05 /2019	PC 07429219 X0005	M. BAUDIN Frédéric	44 chemin de la Vieille Forge	74150 VAULX	B 168/B 169 44 chemin de la Vieille Forge, Biolley	Suite PC 07429208X00 02, poursuite et achèvement de la construction annexe côté nord (Tour)/ côté nord ; couvert à voitures / côté ouest ; couverture terrace / côté ouest ; remplacement de la porte+fenêtre par baie vitrée / côté est ; changement affectation garage existant en entrée de la maison et pièce d'eau	favorable	A20190927_ 050 le 27/09/19
11/06 /2019	PC 07429219 X0006	Mme MERMIER Aurélie	21 Chemin des Côtes Frontenex	FAVERG ES- SEYTHE NEX 74210	C 442 10 Chemin du lavoir Fonds Dessous	Maison Individuelle	favorable	A20190731 _0042 le 31/07/2019

24/06 /2019	DP 07429219 X0018	M. MORAND	48 Chemein des Cordées	74150 VAULX	B1073 Le Biolley	Piscine bois hexagonale diamètre intérieur 3,8 m, diamètre extérieur 4,3 m, démontable, posée sur lit de sable (hauteur 1,2 m)	favorable tacite	A201906 07_0036 le 25/07/2019
25/06 /2019	PC 07429219 X0007	M. GAGNIERE Enzo et Mme FRETTE Léonie	698 Chemin du Creux	74150 MARCEL LAZ- ALBANAI S	B0908 La Pièce	Maison Individuelle		A201909 06_0045 Le 06/09/2019
28/06 /2019	PC 07429219 X0008	M. et Mme BRIFFAZ Adrien et Karima	508 rte du Plateau	74370 PRINGY	A604p / A603p route de St Eusèbe	Maison d'habitation individuelle de TYPE R+1 avec garage accolé	favorable	A20190917- 0048 le 17/09/2019
28/06 /2019	DP 07429219 X0019	Indivision COURAJO UD- NORGELE T	225 Impasse de Mornan	74150 VAULX	D680 Bellossy	Division en vue de Construire	favorable	A20190607 _0034 le 25/07/2019
02/07 /2019	PC 07429219 X0004 M01	SCI LA GAUTHER AIE	138 route de Saint Eusèbe	74150 VAULX	A675 Chef-lieu	Modification du nombre de logement :- Suppression d'un logement suite à la fusion de deux logements existants (anciens logements B et C) en un seul logement (futur logement B) - Aménagement d'un logement dans le grenier existant (futur logement C)	favorable	A20190906_ 044 le 06/09/2019
09/07 /2019	DP 07429219 X0020	SCI LES PEUPLIER S	87 route de Sillingy	74150 VAULX	A1286 La Fin	Transformatio n d'un local de stockage en bureaux	favorable	A20190731 _0037 le 31/07/ 2019
26/07 /2019	DP 07429219 X0021	M VIGNAL Stéphane	1688 route d'Hauteville	74150 VAULX	D808 Bellossy	Modification de façade/ mise en conformité conduit extérieur pour poêle à granule en	favorable	A20190731 _0038 le 31/07/2019

						remplacement d'une sortie ventouse		
26/07 /2019	DP 07429219 X0022	SCI du CRET de la Table	5 Chemin des Meuniers	41500 MULSAN S	D824 Route du Miollasset	Division en vue de Construire	favorable	A20190731_ 0039 le 31/07/2019
29/07 /2019	DP 07429219 X0023	M VERNEY Bertrand	57 chemin de la Chapelle	74150 VAULX	A1334 Rue des Marais, vers les plats	Mur de délimitation	favorable	A20190731_ 0040 le 31/07/2019
909/0 8/201 9	DP 07429219 X0024	Mme TRAMONT E Cristina	271 rue d'allège	74150 VAULX	E235 / E240 BEULA	Travaux sur construction existante - Extention	défavorable	A20190905_ 0043 le 05/09/2019
27/08/ 2019	DP 0742921 9X0025	M MAUVERNA Y Guillaume	57 chemin de Seultier	74150 VAULX	A1256 57 chemin de Seultier	Nouvelle construction Abri de Jardin	favorable	A20190910_ 0047 le 10/09/2019
27/08/ 2019	DP 0742921 9X0026	M GUICHERD Denis	192 Route du Mornaz Haut	74150 VAULX	B692 192 Route du Mornaz Haut	Changement de toiture	favorable	A20190910_ 0046 le 10/09/2019
02/09/ 2019	PC 0742921 9X0001M 01	PUGET Yoann DAUBREGE Jennifer	241 route des Genevriers	74300 POISY	B818p route de Mornaz Haut	Modification dimension menuiseries	favorable	A20190924_ 0049 le 24/09/2019

Est évoquée la demande d'installation d'un tunnel de maraîchage par Monsieur Gauthier. Les membres du Conseil Municipal souhaitent que Monsieur Gauthier apporte la preuve de son statut de chef d'exploitation agricole.

4) Sursis à statuer

Madame Vendrasco rappelle à l'Assemblée que par délibération du 12 juillet 2019, le Conseil Municipal décidait d'appliquer à compter du 15 août 2019 le sursis à statuer pour toute décision concernant une autorisation d'urbanisme sur des parcelles dont le zonage serait modifié dans le PLUI-H à venir.

Renseignements pris, il s'avère que cette décision n'est pas légale.

En conséquence, il convient d'annuler la délibération 2019-07-12-042 du 12 juillet 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ANNULER** la délibération 2019-07-12-042 du 12 juillet 2019

- **5) Déclarations d'Intention d'Aliéner (2019-007,2019-008,2019-009,2019-010,2019-011,2019-012)**

DIA 2019-007

. Monsieur le Maire donne lecture d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée sous le numéro 2019-007, déposée par Maître Alexandre Denis Giroud pour les parcelles A1372-

A 1377 au lieu-dit Vieux Village, d'une surface globale de 1 000 m² pour un montant de 136 500 €.

Il est proposé au Conseil Municipal, de se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur ces parcelles

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

DE RENONCER à exercer son droit de préemption sur les parcelles A1372-A 1377 au lieu-dit Vieux Village, d'une surface globale de 1 000 m² pour un montant de 136 500 €.

DIA 2019-008

Monsieur le Maire donne lecture d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée sous le numéro 2019-008, déposée par Maître Alexis Bonaventure pour la parcelle A 908p au lieu-dit La pièce, d'une surface globale de 1 985 m² pour un montant de 130 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal, de se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur ces parcelles

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

. **DE RENONCER** à exercer son droit de préemption sur la parcelle A 908p au lieu-dit La pièce, d'une surface globale de 1 985 m² pour un montant de 130 000 €.

DIA 2019-009

Monsieur le Maire donne lecture d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée sous le numéro 2019-009, déposée par Maître Alexis Bonaventure pour les parcelles B906p et B907 au lieu-dit La pièce, d'une surface globale de 2 142 m² pour un montant de

130 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal, de se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur ces parcelles

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

.DE RENONCER à exercer son droit de préemption sur pour les parcelles B906p et B907 au lieu-dit La pièce, d'une surface globale de 2 142 m2 pour un montant de 130 000 €.

DIA 2019-010

Monsieur le Maire donne lecture d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée sous le numéro 2019-010, déposée par Maître Alexis Bonaventure pour la parcelle D544p au lieu-dit Le Miollasset, d'une surface globale de 938 m2 pour un montant de 125 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal, de se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur cette parcelle.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, DECIDE :**

DE RENONCER à exercer son droit de préemption sur pour la parcelle D544p au lieu-dit Le Miollasset, d'une surface globale de 938 m2 pour un montant de 125 000 €.

DIA 2019-011

. Monsieur le Maire donne lecture d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée sous le numéro 2019-011, déposée par Maître Patrick Goutard pour les parcelles A 611,

A 890p, A 948 aux lieux-dits Seultier Sud et Vieux Village, d'une surface globale de 2 331m2 pour un montant de 500 000 € et une commission de 20 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal, de se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur ces parcelles

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, DECIDE :**

Après avoir délibéré,

DE RENONCER à exercer son droit de préemption sur pour les parcelles A 611,

A 890p, A 948 aux lieux-dits Seultier Sud et Vieux Village, d'une surface globale de 2 331m2 pour un montant de 500 000 € et une commission de 20 000 €.

DIA 2019-012

Monsieur le Maire donne lecture d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée sous le numéro 2019-012, déposée par Maître Patrick Goutard pour les parcelles A 890p au lieu-dit

Seultier Sud, d'une surface globale de 1 100 m2 pour un montant de 185 000 € et une commission de 10 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal, de se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur ces parcelles

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

DE RENONCER à exercer son droit de préemption sur pour les parcelles A 890p au

lieu-dit Seultier Sud, d'une surface globale de 1 100 m² pour un montant de 185 000 € et une commission de 10 000 €.

6) Acquisition Marchand

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le Conseil Municipal acceptait de régulariser l'acquisition de terrain auprès des Consorts Marchand pour l'installation d'un abribus en bordure de la route des Châtaigniers.

Un nouveau document parcellaire cadastral a été élaboré le 12 juillet 2019.

Il est proposé à l'Assemblée :

D'acquérir auprès des Consorts Marchand la parcelle A1380 pour une surface de 19 ca pour la valeur de 1 € et de lui préserver la propriété de la parcelle 1379

De prendre acte que lesdites acquisitions seront faites en la forme administrative et que les actes seront reçus par Monsieur le Maire en sa qualité d'officier public et de donner pouvoir à Isabelle Vendrasco adjoint au Maire pour représenter la Commune de Vault aux actes d'acquisition et de les autoriser à signer toute pièce se rapportant à ces actes.

Madame Marchand sort de la pièce

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **D'ACQUERIR** auprès des Consorts Marchand la parcelle A1380 pour une surface de 19 ca pour la valeur de 1 € et de lui préserver la propriété de la parcelle A 1379
- **De PRENDRE ACTE** que lesdites acquisitions seront faites en la forme administrative et que les actes seront reçus par Monsieur le Maire en sa qualité d'officier public
- **DE DONNER POUVOIR** à Madame Isabelle Vendrasco, adjointe au Maire pour représenter la Commune de Vault aux actes d'acquisition et de les autoriser à signer toute pièce se rapportant à ces actes.

7) Convention CAUE – permanences architecturales

Monsieur Girard, architecte conseil délégué par le CAUE, a terminé ses consultances. Un nouvel architecte sera reçu par Madame Vendrasco le 3 octobre.

- **Administration générale** :

8) Décisions fiscales à prendre avant le 1-10-2019

Les membres de l'Assemblée ont pris connaissance du tableau des décisions fiscales et ne souhaitent pas à l'unanimité, modifier les décisions fiscales prises préalablement par le Conseil Municipal.

9) Règlement de la cantine scolaire

Madame Marchand rappelle à l'Assemblée que par délibération du 12 juillet 2019, il avait été décidé, à compter de la rentrée scolaire de l'année 2019-2020, d'assouplir les modalités d'inscription des familles pour la surveillance de la cantine, et de modifier le règlement de la cantine en conséquence. Suite à une réclamation d'un parent, elle propose de préciser qu'il n'y aura la possibilité d'inscrire une seule surveillance par période. Elle soumet au Conseil Municipal une nouvelle rédaction du règlement de la cantine.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE PRECISER** les règles d'inscription aux tours de surveillance des familles ainsi que proposé, et de modifier le règlement de la cantine en conséquence.
- **D'APPROUVER** les termes du règlement ainsi modifié.

10) Bail autocommutateur

Le bail de l'autocommutateur passé entre la commune de Vaultx et la société ORANGE étant arrivé à échéance le 31 décembre 2017, il convient d'en souscrire un nouveau.

La société Orange propose un nouveau bail pour une durée de 10 ans renouvelables par tacite reconduction pour un montant annuel de 600 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter les termes du nouveau bail et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, ACCEPTE** cette proposition.

11) Annulation convention SAFER

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune avait mis à disposition, par convention, un terrain d'une surface de 5ha 53a 99 ca sur la commune d'Hauteville.

Par courrier du 22 juillet 2019, la SAFER explique que l'existence d'un bail antérieur passé avec Monsieur Lansard invalidait la convention de mise à disposition

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'annuler la convention de mise à disposition approuvée par le conseil municipal (délibération 20180629_040 du 29 juin 2018 et de rembourser à la SAFER la somme de 323,17 €.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'ANNULER** la convention de mise à disposition approuvée par le conseil municipal (délibération 20180629_040 du 29 juin 2018)
- **D'ANNULER** le titre 278 du 10 janvier 2019 (exercice 2018)

12) Location terrain à Monsieur Lansard

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibérations du 29 juin 2018, les membres de l'Assemblée approuvaient les termes des baux à intervenir avec les agriculteurs qui exploitent les parcelles communales issues de la succession de Monsieur Gruffat Christian.

La SAFER avait dans un premier temps souhaité gérer les terrains loués à Monsieur Lansard Etienne.

Une convention de mise à disposition avait été signée entre la commune de Vaulx et la SAFER.

Or, par courrier du 22 juillet 2019, la SAFER indiquait l'illégalité d'une telle convention en raison de l'existence d'un bail préalable et demandait le remboursement des frais de mise à disposition.

En conséquence, il convient de prendre en compte le bail établi entre Monsieur Gruffat Christian et Monsieur Lansard Etienne et de réclamer les loyers dus à compter du 1^{er} janvier 2018.

Par ailleurs, Monsieur Lansard Etienne exploite une parcelle sur la commune de Hauteville Sur Fier qui n'est pas comprise dans son bail de location. Il est proposé à l'Assemblée d'établir un prêt à commodat à intervenir entre la commune et Monsieur Lansard Etienne.

Il est proposé au Conseil Municipal de confirmer cette décision.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **DE PRENDRE** en compte le bail établi entre Monsieur Gruffat Christian et Monsieur Lansard Etienne et de réclamer les loyers dus à compter du 1^{er} janvier 2018
- **D'ETABLIR** un prêt à commodat à intervenir entre la commune de Vaulx et Monsieur Lansard Etienne.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les bail et prêt à commodat et tout document y afférant
-

13) CCAS

Madame Marchand fait le point sur les dossiers soumis au Conseil d'Administration du CCAS

Réunion activités d'automne : cours de secourisme –la session a été annulée en raison du nombre insuffisant des inscrits.

Octobre rose : la banderole sera installée devant la mairie et le bâtiment sera éclairé en rose

Semaine bleue : pas d'animation

Marché anniversaire du 20 octobre : une marche rose est organisée par l'association A Vaulx Sentiers. Une tombola sera faite dont une partie des bénéfices sera reversée au comité féminin 74. L'APE s'occupe du repas. Une réunion préparatoire est prévue avec tous les partenaires.

14) Associations : Assemblées générales

Mesdames Marchand, Parent et Fantini font le retour des assemblées générales des associations.

Vaulx Amitié Loisirs : la composition du bureau reste identique -

APE : le compte d'exploitation fait ressortir un déficit de 6 000 €

Atout Mômes : le bureau n'est composé que de trois membres, dont deux nouvelles. Le compte d'exploitation fait ressortir un bénéfice de 9 000 €

Trois P'tits Points : Centre aéré du mercredi : il y a en moyenne 18 enfants chaque mercredi, dont 6 en demi-journées. A compter du mois de novembre, seront autorisées les inscriptions occasionnelles. Les repas sont livrés par Mille et Un repas, le réchauffage des plats est assuré par l'agent communal.

Les membres du Conseil acceptent que l'armoire à pharmacie soit installée dans l'annexe, que des jardins soient créés devant la salle de motricité sous réserve de ne pas gêner l'entretien des espaces verts.

Les membres de la commission association rédigent actuellement un mémo pratique à l'attention des associations .

15) Garderie périscolaire

Madame Marchand explique à l'Assemblée que le nombre maximum d'enfants autorisés par le règlement de la garderie périscolaire est de 40 pour deux animatrices. Certains soirs, une personne vient en renfort. Les animatrices sont obligées de refuser des inscriptions. Une réflexion devrait être engagée.

Par ailleurs, pour ce qui concerne la cantine, il devient difficile de trouver des parents pour la surveillance. Il faudrait peut-être envisager de trouver des personnes disponibles de 11H30 à 13H30 pour remplacer les parents.

16) Décision modificative 2019-01

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de modifier, par le biais d'une décision modificative, les inscriptions du budget primitif pour prendre en compte les frais inhérents à l'amortissement des amortissements supplémentaires, qui se résument ainsi qu'il suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					objet
Compte	Libellé	Budget Primitif	Crédits à ajouter	Crédits à réduire	
Dépenses					
23/22313	Constructions		+1 400.00		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			+1 400.00		
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
280421	Equipement biens mobiliers				

040/2804421	Dotation aux amortissements		+1 400,00		amortissements subvention
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			1 400.00	0.00	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses					
022/022	Dépenses imprévues			-1 400.00	
042/6811	Dotation aux amortissements		1 400.00		amortissements subvention
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			1 400.00	-1 400.00	

Après avoir délibéré,

- Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,
- **ADOpte** la décision modificative telle que présentée qui s'équilibre à :
- Section d'investissement : 1 400,00 €
- Section de fonctionnement : 0,00 €

17) Point sur les travaux

Salle de réunion : les travaux se terminent.

Local technique : suite doit être donnée à la fissure et au volet électrique

17) Enrobés du Biolley

Dossier en cours- devis en cours ; la consultation est lancée

19) Alarmes

Monsieur Lafont informe l'Assemblée qu'il est dans l'attente de devis pour sécuriser la mairie, l'école, la salle communale, le bâtiment technique. Il pourrait y avoir une subvention au titre de la DETR.

20) Entretien des sentiers

Madame Marchand donne lecture d'un courrier de l'Association A Vaulx Sentiers qui signale qu'une haie du Circuit des Onges a été brûlée par des produits dés herbants. Monsieur le Maire est chargé de contacter l'agriculteur responsable de cela. Madame Vendrasco s'inquiète de la proximité d'une zone humide et demande à vérifier la protection de cette zone.

21) Sécurisation des routes

Un devis sera demandé à la société Aximum par Madame Marchand.

22) Plage du Fier et panneaux passage à niveaux

Monsieur le Maire évoque la lettre de la SNCF qui demande la pose de panneaux réglementaires à proximité de la voie ferrée. Des panneaux vont être commandés.

La question de la sécurisation de la « plage du Fier » est évoquée. Elle se trouve sur des terrains privés, la commune ne peut intervenir. Toutefois, il faudrait se renseigner pour savoir s'il est possible d'installer de poser un panneau d'interdiction de se baigner en indiquant que la commune décline toute responsabilité.

23) Remboursement frais de chauffage

Madame Marchand rappelle à l'Assemblée que, par délibération n°2019-01-25_005 du 25 janvier 2019, l'Assemblée décidait de refacturer à Madame Zanellato, occupante de la maison ex-propriété Gruffat, les frais de chauffage de 2 022,51 € (2 500 l à 0.67417 €). La Trésorerie de Rumilly a rejeté le règlement de Madame Zanellato, en demandant de rappeler le motif d'occupation de ce local par Madame Zanellato.

Il est rappelé à l'Assemblée qu'au décès de Monsieur Gruffat Christian le 23 mai 2015, la commune de Vault a été nommée légataire de ses biens immobiliers. Madame Zanellato Mauricette, sa compagne, ayant renoncé à l'usufruit de l'habitation sise 1810, route d'Hauteville à 74150 VAULX, bénéficie depuis cette date d'un prêt à usage.

La commune de Vault a fait remplir la cuve de fuel de l'habitation et il a été décidé de demander à Madame Zanellato Mauricette le remboursement des frais de chauffage 2 022,51 € TTC (2 500 l à 0.67417 €).

Il est proposé au Conseil Municipal de confirmer cette décision.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** de facturer à Madame Zanellato Mauricette les frais de chauffage de la propriété sise 1810, route d'Hauteville pour un montant de 2 022,51 € TTC.

- Questions diverses

La commission « marché » se réunit prochainement pour l'ouverture des plis du marché « sécurisation de l'école »

Séance levée à 24H04